

PICHON, Pascal (ARS-BFC/DOSA)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: mercredi 27 mai 2026 12:17
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: arrêté "EBMD"

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

De : LUTRINGER, Camille (DGOS/SDAS/AS1) <camille.lutringer@sante.gouv.fr>
Envoyé : lundi 18 mai 2026 18:46
À : MURAT, Philippe (ARS-NA/DOS) <philippe.murat@ars.sante.fr>
Cc : BON2, Florian (DGOS/SDAS/AS1) <florian.bon@sante.gouv.fr>
Objet : RE: arrêté "EBMD"

Bonjour,

Nous vous confirmons que les CMSI sont éligibles à la biologie délocalisée, étant considérés comme des cabinets médicaux.

Bien à vous,

Camille Lutringer

Chargée de mission biologie et pharmacie
Bureau accès territorial aux soins (AS1)
Sous-direction de l'accès aux soins et du 1^{er} recours

14, avenue Duquesne, 75007 PARIS – Pièce 5620
Tél : 06 61 84 79 45



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'offre de soins

De : MURAT, Philippe (ARS-NA/DOS) <philippe.murat@ars.sante.fr>
Envoyé : lundi 18 mai 2026 16:52
À : BON2, Florian (DGOS/SDAS/AS1) <florian.bon@sante.gouv.fr>
Objet : arrêté "EBMD"

Bonjour,

Suite à la parution de l'arrêté du 4 février 2026 modifiant les conditions de réalisation de prélèvements et d'analyses d'examen de biologie médicale en dehors d'un laboratoire de biologie médicale, j'ai été sollicité par un Centre Médical de Soins Immédiats (CMSI) pour connaître les modalités de candidature à la réalisation de la phase analytique.

Je m'interroge sur l'éligibilité de ces CMSI, sont-ils considérés comme des cabinets médicaux, auquel cas ils sont éligibles au titre de l'article 5 modifié, ou bien ils ne sont pas assimilables à des cabinets médicaux et donc leur dossier ne serait pas recevable.

Je vous remercie par avance pour votre retour

Bien cordialement

Philippe MURAT

Direction de l'Offre de Soins
Pôle Produits de santé, Pharmacie et Biologie
ARS Nouvelle-Aquitaine

103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 BORDEAUX Cedex

Tél pro : 06 59 36 41 79

